

	CHARTRE D'IMPARTIALITE ET DE CONFIDENTIALITE	
	Code : PROC-G006	

Rédigé par	Revu par	Approuvé par
Nom : Akuété Pierre AGBESSI	Nom : Komlan Segbéya GADEDJISSO-TOSSOU	Nom : Yao BOKOVI
Date : 11/04/2024	Date : 15/04/2024	Date : 16/04/2024
Visa : 	Visa : 	Visa : 
Date de mise en application : 17/04/2024		



Les membres de l'équipe du CERME-LAB s'engagent à :

1. traiter toutes les demandes de manière équitable :
 - utiliser le même niveau de moyens pour un traitement identique des demandes,
 - exercer leurs fonctions avec la plus grande neutralité,
 - baser les analyses et les arguments sur des faits observés et au maximum démontrables ;
2. s'assurer de l'engagement de confidentialité des résultats d'analyses mais également de toutes informations obtenues et générées au cours des activités de laboratoire ;
3. ne pas diffuser d'informations relatives aux activités, aux essais et aux produits de nos clients sans leur accord écrit si nécessaire ;
4. maintenir la politique de rémunération détachée de la productivité et du niveau d'activité du laboratoire ;
5. refuser tout avantage inapproprié provenant des clients, fournisseurs, ou de tout autre origine ;
6. s'assurer de l'absence de conflits :
 - au sein même de l'équipe du laboratoire,
 - dans les relations avec les clients,
7. traiter équitablement tous les signalements d'usages abusifs en :
 - informant le responsable du laboratoire,
 - faisant remonter les cas lors de la revue de Direction,
 - dénonçant les situations à l'ensemble des acteurs du laboratoire.

L'ensemble du personnel du laboratoire, qu'il soit interne ou externe, et qui pourrait avoir une influence sur les activités du laboratoire doit agir de manière impartiale, sans pression indue, et travailler conformément au système de management du laboratoire.

Fait à Lomé, le 16 avril 2024


Le Directeur du CERME
Dr Yao BOKOVI